

d'après un tarif fixé par Votre Excellence en conseil, et moyennant paiement aux propriétaires du "Chicora" par le gouvernement de la Puissance, de quatre mille neuf cents piastres pour la saison ;

Il recommande que cet arrangement soit confirmé par Votre Excellence en conseil, et que, comme le service de la malle, entre Collingwood et le Fort William, est déjà organisé par son département, en vertu d'un contrat avec le vapeur "Algoma," le montant payable aux MM. Milloy, propriétaires du "Chicora," soit porté au budget sous le chef du service postal par bateaux à vapeur et paquebots sur mer et à l'intérieur, 1870-71.

Le comité recommande que cet arrangement soit sanctionné et que le montant en question soit porté au budget de la présente année.

Pour copie conforme,

WM. H. LEE,
Greffier, C. P.

le, en outre.
ritoire, alarmés

l'approbation

G. C. P.

AWA.

embre 1869.

lands, et con-
p. 3, intitulée:
du territoire du
oulu ordonner.
du Nord-Ouest
ment des terri-
sage d'un sceau
" lequel sceau
des territoires

G. C. P.

ence le Gouver

re des travaux
at les sections
vière-Rouge.

l'autres arran-
à dépenser une
oir aux moyens

ER.

ier, C. P.

ence le Gouver

éral des postes,
Chicora" pour
lliam, durant la
e vapeur devait
oudra expédier